REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLICS CONTRACTS

DECISION N° -0013 /D//MINMAP/CCE-BTP DU 24 JUIN 2024

portant révision de la catégorie de l'entreprise CENTRALE D'ACHAT DU SUD (M039000001811C) dans le sous-secteur d'activités "Bâtiment et Equipements Collectifs".

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;
Vu la décision n° 0002/D/MINMAP/CCE-BTP du 24 novembre 2023 portant publication des résultats de l'avis d'appel à candidatures n° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités "Bâtiment et Equipements Collectifs" ;
Vu la requête introduite par l'entreprise CENTRALE D'ACHAT DU SUD sollicitant la révision de sa catégorie "D" du sous-secteur d'activités "Bâtiment et Equipements Collectifs" ;
Vu le procès-verbal n° 82 du 06 juin 2024 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics,

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise **CENTRALE D'ACHAT DU SUD (M039000001811C)** initialement classée dans la catégorie "D" du sous-secteur d'activités "Bâtiment et Equipements Collectifs" par décision n° 0002/D/MINMAP/CCE-BTP du 24 novembre 2023 est, à compter de la date de signature de la présente décision, reclassée dans la catégorie "C" du même sous-secteur.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :
- MINETAT, SG/PRC
- SG/SPM
- DG/ARMP
- P/CCE-BTP
- JDM (pour publication)

Yaoundé, le 24 JUIN 2024

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,
AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS

IBRAHIM TALBA MALLA